

Roanne le 23 septembre 2008

Horaires du centre : La Direction tente de calmer le jeu... mais ne satisfait pas la CFDT !

A deux reprises ces derniers jours, la CFDT a rencontré la Direction locale pour lui exposer les nombreux problèmes rencontrés suite à la mise en place des nouveaux horaires sur le centre. Ce jour, s'est tenue la réunion dite de bilan des trois premières semaines de fonctionnement des nouveaux horaires. A cette occasion, la CFDT, représentée par D. Coutaudier et R. Vialla, a fait état de propositions visant à assouplir les fortes contraintes horaires imposées depuis septembre. Elle a également œuvré pour que toutes les populations du centre soient traitées avec la même attention : salarié travaillant en poste, salariés transférés, mais aussi les autres salariés. Au cours de cette réunion la CFDT est également intervenue sur les temps partiels, la prime de transport, le CESU et d'autres points soulevés par les personnels. Ci-joint, compte rendu de cette réunion.

Plage de midi : La Direction écoute la CFDT et revient à 11h30 - 13h30 !

«C'est trop court ! ; je n'ai pas le temps de retourner manger en famille ! ; J'ai du attendre 1/4 d'heure avant d'être servi au restaurant ! ; Il n'y a plus de place pour manger assis !» Voilà les remarques des salariés suite à la réduction de la plage horaire de midi mise en place en septembre. Cette grogne légitime a au moins eu un mérite : celle d'amener la Direction à revoir sa position. M. Guillet admet que cette plage variable réduite d'une demi-heure provoque d'importants désagréments, y compris pour les salariés du restaurant et même ceux qui viennent d'autres entreprises. **Il accepte donc de revenir à la plage horaire précédente, c'est à dire 11h30 - 13h30 et c'est tant mieux pour tout le monde !** Cette disposition sera applicable à compter du lundi 29 septembre.

Sortie anticipée le vendredi : C'est toujours NON !

La Direction centrale qui avait refusé de maintenir le bonus maintient sa position de +1h/-1h. De même, elle refuse d'autoriser le fractionnement d'une journée en heure. Conséquence : Acha-

que fois qu'un salarié doit s'absenter pour un RV d'une heure, il faut placer une demi-journée de congé. La CFDT a donc demandé à la Direction locale d'examiner là encore, la remise en place d'un dispositif permettant de redonner un peu de souplesse d'horaire aux salariés. **La réponse apportée aujourd'hui est celle de la récupération des HS.** En fait, la Direction considère que les personnels seront amenés à réaliser des heures supplémentaires (là où il y a de la charge ???). A ce titre, ils pourront, soit opter pour de la récupération en heures majorées, soit se les faire payer (majorées aussi) ce qui, pour une personne qui opte pour la récupération, peut lui permettre, moyennant accord de sa hiérarchie, de prendre une heure de RC ou davantage en cas de besoin. La Direction, qui refuse de généraliser cette possibilité, appliquera, comme prévu dans l'accord central, les modalités de prise des heures récupérées. **Ala CFDT qui demandait avec insistance une sortie anticipée le vendredi, la Direction n'a pas fermé définitivement la porte et a remis cet examen lors d'un prochain CE.**

Postés : La Direction reste intransigeante !

Là encore, la CFDT demandait qu'un peu de souplesse soit donnée à ces personnels en début de plage (1/4 heure par exemple). Elle s'appuyait également sur le fait qu'à Bourges, cette possibilité a été donnée aux salariés en équipes. A Roanne, M. Guillet reste ferme et ne veut pas entendre par-

ler d'un horaire variable pour ces personnels, mais fait état d'une tolérance possible au travers du système de gestion des horaires, «comme à Bourges» ajoute-t-il (les retards occasionnels feront l'objet de bienveillance). De plus, il se dit prêt à payer les heures de douche (10 mn par jour), mais en dehors du temps de travail effectif. Ces dispositions seront applicables à compter du lundi 29 septembre. Le DRH local a d'ailleurs précisé au cours de cette réunion, les postes autorisés à la douche : peinture, soudure, démontage tourelles 10RC et certains travaux occasionnels. En clair, la direction locale refuse toute souplesse pour ces salariés... Pire, elle leur augmente le temps de présence, puisque le temps de douche sera hors temps de travail lui aussi... Un scandale pour la CFDT, qui estime que cette population doit être mieux traitée et reconnue !

Salariés transférés : Peut-être, une solution en perspective !

Ce sujet a fortement mobilisé **la délégation CFDT qui avait déjà obtenu, fin août, que l'accord des salariés transférés ne soit pas dénoncé**, connaissant les conséquences (santé des personnes) que cela pouvaient entraîner. Aussi, elle avait, comme d'autres organisations syndicales, fait part de son point de vue pour obtenir le maintien de l'application de cet accord tout en veillant à ce que les principes de capitalisation retenus pour cette population puissent être appliqués aux autres salariés du centre (exemple : temps partiel à 90% sur 4 jours). La CFDT avait plusieurs priorités en tête :

- maintien de moyens de transport collectif pour les salariés de CSC, y compris pour les cadres,
- Possibilité de maintenir la capitalisation de temps afin de réduire le nombre de déplacements,
- Souci de ne pas provoquer, pour un même car, de nombreux arrêts,
- volonté de mettre en place des horaires qui ne pénalisent pas les personnels à leur arrivée sur St Etienne et St Chamond, le soir.

La Direction est arrivée à cette réunion avec ses principes :

- réduire le nombre de bus à 2,
- souci de trouver un horaire des bus qui puisse satisfaire les salariés en horaire normal et ceux qui, volontaires, opteraient pour un temps partiel (80 ou 90%),
- inscrire les salariés dans l'horaire général de Roanne.

Au terme d'une discussion ferme et tendue au cours de laquelle **la CFDT a recherché le compromis** plutôt que l'affrontement juridique pouvant amener la Direction à remettre sur la table, la dénonciation de cet accord, le DRH a proposé la solution suivante :

◆ Possible capitalisation de 12 heures par mois au travers

d'heures supplémentaires ouvrant **un droit à récupérer (RC) une journée fixée par mois**, le reste pouvant être soldé en temps ou en argent, selon l'avis de la hiérarchie. Cela revient tout de même, pour ceux qui ne l'auraient pas vu, à faire 100 heures sup. par an... certes récupérées.

◆ Maintien du transport en commun, mais avec 2 cars dont les itinéraires et les horaires pourraient être les suivants :

- départ CSC : 6h20 arrêt Montrond, arrivée CRO à 7h45 retour 16h35, arrêt Montrond et arrivée CSC 18h10.

- départ CSE : 6h40 arrêt Andrézieux, arrivée CRO à 8h00 retour 16h50, arrêt Andrézieux et arrivée CSE 18h10.

◆ Possibilité, pour les temps partiels à 90% d'opter pour une solution alternée d'une semaine à 4 jours et une autre à 5. (avec toujours possibilité de capitalisation des 12 heures sup.)

Cette proposition globale, pour laquelle la CFDT s'interroge toujours sur la véritable économie financière réalisée (la réduction du nombre de bus pose le problème de l'augmentation de leur capacité, donc de leur coût) sera soumise aux personnels concernés pour enquête, en vue d'un accord. La CFDT débattrait avec les salariés concernés sur les suites à donner à cette proposition.

Pour les gens de Cusset, la Direction s'est engagée à trouver un traitement individualisé (véhicule de loc.).

Autres dossiers : Il faut rester vigilant !

En réponse à la demande de plusieurs salariés d'utiliser la formule de travail à 90% proposée par les signataires de l'accord de juillet, la Direction a analysé les différentes demandes (celles reçues à ce jour) et a répondu à quelques aménagements. A ce jour, la Direction parle de 4 nouvelles demandes, mais on peut s'attendre à plusieurs demandes supplémentaires.

Concernant la **mise en place du CESU** prévu dans l'accord de juillet, la Direction précise que les modalités d'application sont en cours d'élaboration auprès de la Direction centrale et qu'elle informera les salariés dès que possible. S'agissant du seuil de déclenchement des heures complémentaires (**de déplacement**), la Direction maintient de décompte précédent (9 heures par jour), ce qui est anormal compte tenu de la diminution de la durée journalière.

Enfin, s'agissant de la **prime de transport** dont la CFDT réclame la mise en place pour tous, la Direction locale suggère aux organisations syndicales de traiter cela en central... Justement, une réunion de négociation est prévue au siège mercredi 24 septembre et **la CFDT engagera le débat avec le DCRH**, sur ces deux sujets (seuil de déclenchement des heures de déplacement et prime de transport).

(RESPECTES)